SNTRS la cgt
CNRS - INSERM -INRIA - IRD - INED - IFREMER
En Bref...
N°671
Du 30 janvier 2026
SNTRS-CGT
7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85
Courrier électronique : sntrs-cgt@cnrs.fr - Site web : http://www.sntrs.fr

Protection sociale complémentaire dans l'ESR, l'État vient de plier sur la question budgétaire

Lors d'une bilatérale entre la CGT et le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche, le ministère a annoncé qu'in fine l'État abonderait les budgets des établissements afin de prendre à sa charge la part employeur de la PSC. Ces budgets seront versés tant aux universités qu'aux organismes de recherche. Ce n'est que justice ! Les accords PSC signés entre l'État et les syndicats prévoyaient cette prise en charge financière par l'État. La volonté affichée par le ministre de l'ESR d'obliger les établissements à prendre sur leurs propres ressources était contraire aux engagements pris par l'État.

La CGT et les autres organisations syndicales, à l'exception d'une seule, ont mis la pression sur le ministère. Nous avons obtenu gain de cause et le respect du mode de financement de la part employeur prévu dans les accords PSC. Nous ne nous sommes pas contentés de dénoncer les agissements du ministère, comme certains. Nous avons lutté pour le respect de nos droits. Tout est loin d'être résolu dans la mise en œuvre de la PSC par l'État ; cependant, la CGT travaille dans l'intérêt des personnels à son amélioration.
Même si l'État finance la PSC, les budgets des organismes publics de recherche et des universités sont indécents et laissent ses établissements exsangues. C'est un tout autre budget dont a besoin l'enseignement supérieur et la recherche pour pouvoir accomplir les missions de service public d'enseignement et de recherche qui leur sont confiées par l'État.